

Dossier
FCF Jeunesse

60^e Congrès FCF

du 22 au 25 octobre 2026 à Morteau (25)

Actualités des
fédérations locales
Brèves juridiques



FCF JEUNESSE



REPORTAGE






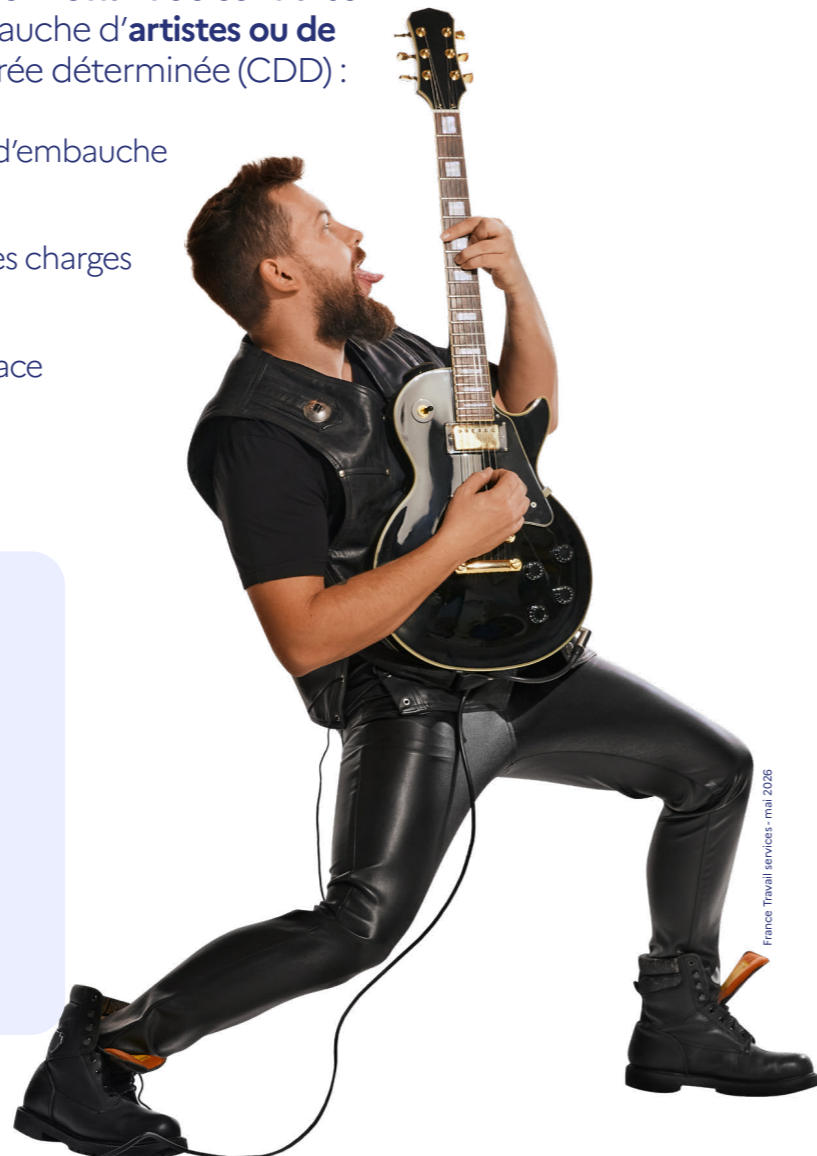
PATRIMOINE

Associations, collectivités, entreprises : vous organisez un spectacle ?

Simplifiez la gestion de vos embauches avec le **Guso** !

Le Guso est le dispositif de référence nationale permettant de centraliser et de simplifier toutes les formalités liées à l'embauche d'**artistes ou de techniciens du spectacle vivant**, en contrat à durée déterminée (CDD) :

-  **Déclaration en ligne** : effectuez vos formalités d'embauche via un formulaire unique.
-  **Paiement des cotisations** : réglez l'intégralité des charges sociales en un seul versement.
-  **Compte personnel sécurisé** : accédez à un espace dédié pour suivre vos déclarations et retrouver l'historique de vos documents.



i À noter

- Un interlocuteur **unique** pour les six organismes de protection sociale du secteur (Afdas, Audiens, Thalie Santé, Les Congés Spectacles, Unédic, Urssaf).
- Un service géré par **France Travail**.
- L'accès au service et son utilisation sont disponibles **sans aucun frais de gestion**.

Rendez-vous sur www.guso.fr !

Une question ? Le Guso vous accompagne :

-  En ligne : www.guso.fr - Rubrique « Nous écrire »
-  Par téléphone : **0 805 41 40 41** (service & appel gratuits)
→ Lundi - vendredi : 9h - 17h, Jeudi : 9h - 13h

Chères adhérentes, chers adhérents,

C'est toujours avec un grand plaisir que je m'adresse à vous. A travers cet éditorial, je vais vous faire part des dernières actualités de notre fédération.

Dans le contexte actuel, marqué par des défis sociaux et géopolitiques, il me semble tout d'abord essentiel de rappeler à quel point la fête occupe une place centrale dans nos vies. Plus que jamais, elle constitue un véritable vecteur de rassemblement, de convivialité et de cohésion sociale, apportant une bouffée d'optimisme et de joie à une population souvent mise à l'épreuve par l'ambiance morose et les incertitudes mondiales. Chaque jour, nos fêtes et festivals résistent à ce climat difficile grâce à l'engagement sans faille de nos bénévoles et de leurs représentants. Je tiens à saluer ici votre passion et votre dévouement, qui font la force de notre réseau.

Malgré la conjoncture, la FCF France poursuit son essor, portée par la solidarité qui nous unit et l'implication constante des présidentes et présidents de nos fédérations régionales. Leur dynamisme, leur engagement et leur esprit collectif contribuent, au quotidien, au rayonnement et à la croissance de notre mouvement. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Notre développement s'appuie également sur une gestion rigoureuse et des partenariats solides. Notre maillage territorial, en métropole comme en outre-mer, continue de s'étendre. La création de la fédération FCF Île-de-France - Normandie se concrétise, tandis que des échanges prometteurs ont été engagés en Martinique, annonçant la création prochaine d'une nouvelle fédération FCF sur ce territoire.

Autre motif de satisfaction : la dynamique remarquable impulsée par la commission FCF Jeunesse cette année ! Un appel à projets a été lancé pour soutenir l'engagement,

la créativité et l'esprit d'initiative des jeunes générations. Ce dispositif vise à accompagner concrètement les initiatives des jeunes du réseau FCF France, en leur octroyant un soutien financier pour favoriser la réalisation et la valorisation de leurs projets. Voir cette nouvelle génération s'investir avec autant d'enthousiasme est un véritable motif d'espoir et de confiance pour l'avenir de nos fêtes et traditions festives.

Je suis aussi fier de vous annoncer que le ministère de la Culture a renforcé son soutien en consolidant notre partenariat en faveur de la patrimonialisation de nos fêtes populaires. Nos *Rencontres Festimonia* seront également reconduites pour une troisième édition, le 12 juin 2027 à Dijon. Cet accompagnement du ministère de la Culture va nous permettre de développer davantage nos actions pour la sauvegarde et la transmission de nos fêtes populaires aux générations futures.

Concernant notre 60^{ème} Congrès à Morteau, son organisation se poursuit dans d'excellentes conditions en vue de ce grand rendez-vous, qui se tiendra du 22 au 25 octobre 2026. J'aurai le bonheur à vous y retrouver pour notre Assemblée Générale et pour célébrer ensemble cette édition anniversaire, marquée par de nombreuses animations, temps forts et partage d'expérience.

Enfin, alors que la saison des carnivals s'achève avec l'arrivée de l'été, elle laisse désormais place aux corsos, festivals et nombreuses fêtes organisées par nos adhérents, qui viendront animer les beaux jours sur l'ensemble de nos territoires.

Je vous souhaite à toutes et à tous une saison estivale des plus festive !

William Hautier, président FCF France
Unis par la fête, soudés par la solidarité

www.fetes-de-france.fr

sommaire

REPORTAGE/PORTRAIT : 100 ^{ème} édition du Carnaval de Ploërmel	p.4-5
FCF JEUNESSE : soutenir et valoriser l'engagement associatif des jeunes générations	p.6-7
CONGRES : Présentation du 60 ^e Congrès FCF France à Morteau	p.8-9
ACTUALITÉS DES FÉDÉRATIONS LOCALES	p.12-25
ZOOM SUR : Règlementation des débits de boissons	p.28-30
BRÈVES JURIDIQUES	p.31-32

FCF Bretagne CARNAVAL

Le Carnaval de Ploërmel a fêté ses 100 ans, UN SIÈCLE D'HISTOIRE ET DE PASSION

Le bureau de la FCF France a assisté aux festivités anniversaires du Carnaval de Ploërmel. Découvrez l'histoire de ce carnaval qui traverse le temps et nous unis !

Créé en 1926, le carnaval de Ploërmel a soufflé cette année sa centième bougie, avec au programme un carnaval de jour et un grand défilé nocturne. Un anniversaire plein de symboles pour les bénévoles, les carnavaliers et toute une ville qui fait vivre cette tradition populaire et festive depuis un siècle ! **Derrière cette longévité exceptionnelle se cache une histoire marquée par la passion, la persévérance et l'attachement des habitants à leur carnaval.** Depuis sa création, seules deux périodes ont interrompu l'événement : la Seconde Guerre mondiale, entre 1939 et 1945, puis plus récemment la crise sanitaire liée au Covid-19.

À l'origine, la manifestation ne portait pas encore le nom de « carnaval ». On parlait alors de la « Mi-Carême », célébrée selon le calendrier traditionnel. Mais une année, les mauvaises conditions météorologiques obligèrent les organisateurs à annuler le défilé prévu en février. Celui-ci fut reporté au 1er mai sous le nom de « Cavalcade du Muguet ». L'expérience séduisit tellement les organisateurs qu'ils décidèrent ensuite de conserver cette période de l'année et d'adopter définitivement l'appellation « carnaval de Ploërmel ».

Au fil des décennies, l'événement a traversé différentes périodes, parfois plus délicates. Dans les années 1970, avec l'arrivée de la télévision dans les foyers, la mobilisation des quartiers et des habitants autour de la construction des chars s'est essouffée. Pour préserver la manifestation, le Comité des Carnavaliers est alors créé en 1974. Son objectif : maintenir la dynamique en fabriquant des chars, en créant des décors et en fédérant les bénévoles autour de cette fête populaire. Aujourd'hui encore, **l'engagement humain reste le moteur principal du carnaval.** Une vingtaine de bénévoles travaille toute l'année à la préparation des chars, rejoint par près d'une centaine de personnes le jour de l'événement. Dès le mois de février, les équipes réfléchissent déjà aux décors de l'édition suivante. Les premiers choix artistiques sont arrêtés au printemps, avant le lancement de la fabrication des chars à partir du mois de septembre.

Pour ce 100^{ème} anniversaire, **14 chars et une dizaine de groupes musicaux** ont animé les rues de la ville, réunissant près de 500 participants au défilé de jour (hors public). Fidèle à son identité, le carnaval de Ploërmel mise sur la diversité : chars en papier crépon, grosses têtes, structures articulées, mais aussi une programmation musicale éclectique.

Le carnaval nocturne attire chaque année plus de 20 000 spectateurs, soit le double de la population de la commune ! Un rendez-vous incontournable qui est soutenu par la municipalité. L'événement représente en effet un véritable atout pour l'économie locale, avec des retombées importantes pour les commerces et les hébergements du territoire.

Au-delà de la fête, cette centième édition symbolise surtout la force d'un **engagement collectif.** Comme le confient les organisateurs, l'objectif d'atteindre ce cap historique a constitué, une motivation immense pour poursuivre l'aventure. Désormais, un nouveau défi commence : écrire la suite de cette histoire populaire et faire vivre encore longtemps l'un des plus anciens carnivals de Bretagne.



Portrait

Olivier Guyot

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES CARNAVALIERS



À seulement 39 ans, Olivier Guyot incarne une nouvelle génération de responsables associatifs engagés. Président du comité des carnavaliers de Ploërmel depuis 2012, il fait partie de ceux qui ont porté avec passion la centième édition du carnaval de Ploërmel. Entre transmission, bénévolat et esprit d'équipe, il revient sur son parcours et sur ce qui fait vivre cette fête populaire depuis plus d'un siècle ! Tout commence pour lui au début des années 2000. Encore adolescent, il défile déjà dans les rues de Ploërmel avec des amis de ses parents. En 2005, il rejoint officiellement le comité des carnavaliers comme bénévole. « Je ne pensais absolument pas devenir président un jour », confie-t-il en souriant. Pourtant, son engagement grandit rapidement. Vice-président en 2008, puis co-président à partir de 2012, il prend finalement seul la tête de l'association en 2022, après le départ de son prédécesseur. Une responsabilité qu'il accepte presque par nécessité : « C'était soit continuer avec un président, soit arrêter. Il n'y avait personne pour reprendre. »

Aujourd'hui, son rôle dépasse largement le simple cadre du défilé. Démarches et autorisations

quand ils découvrent les chars. Le sourire des gens, c'est notre récompense. »

Derrière la réussite du carnaval se cache pourtant un engagement énorme. La préparation s'étale sur plusieurs mois et demande beaucoup d'investissement personnel. Le président ne cache pas les difficultés rencontrées ces dernières années, notamment après la crise sanitaire, qui a fragilisé le bénévolat. « Il y a dix ans, pour le 90^e, on se demandait déjà si on arriverait un jour au 100^e ! » Cette centième édition représente donc une immense fierté pour toute l'équipe. « On est fier du travail accompli. Ça a demandé énormément de sacrifices, mais on y est arrivés. »

Si Olivier Guyot représente une génération plus jeune à la tête d'un comité carnavalesque, il insiste surtout sur l'importance de la transmission entre générations. « Il faut des jeunes, mais il faut aussi nos anciens. Aujourd'hui, on a des enfants de 9, 10 ou 12 ans qui viennent travailler avec leurs parents ou leurs grands-parents. On leur apprend pour qu'ils puissent prendre la relève plus tard ». Pour lui, le carnaval est bien plus qu'un événement festif : c'est une école de la vie. « Les jeunes apprennent à travailler, à être autonomes, à créer ensemble. Et ils ont la fierté de voir les chars sortir après des mois de travail ». En retour, les nouvelles générations apportent aussi leur énergie et leurs idées. « Ils amènent de nouvelles technologies, de nouvelles idées, de nouvelles façons de faire. En mélangeant toutes les générations, on arrive à quelque chose de bien »

Et malgré le sérieux de l'organisation, le carnaval garde toujours sa part d'imprévu. Olivier Guyot se souvient notamment d'un char construit... trop grand pour sortir du hangar. « On a dû dégonfler les pneus pour le faire passer ! » Des anecdotes comme celle-ci, il y en a beaucoup, elles deviennent avec le temps les meilleurs souvenirs du comité !

Olivier Guyot est également investi au niveau fédéral en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la FCF Bretagne et FCF France. Bravo et merci pour son engagement au service de la fête !



administratives, choix des groupes musicaux, achat et construction des chars, coordination des bénévoles... Mais ce qui anime avant tout Olivier Guyot, c'est l'humain. « Ce que j'aime le plus, c'est fabriquer les chars avec les copains. Et surtout voir les réactions des gens, le sourire des enfants





FCF JEUNESSE

Construire aujourd'hui les fêtes de demain

SOUTENIR ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

À cœur des fêtes, des carnivals et des festivals qui animent nos territoires, une évidence s'impose : l'avenir de nos traditions festives repose sur la jeunesse ! C'est dans cette dynamique que s'inscrit pleinement la FCF Jeunesse, commission portée par la Fédération nationale des Festivals, Carnivals et Fêtes de France depuis 2016 pour encourager, structurer et valoriser l'engagement des jeunes au sein de notre réseau.

Un projet au service de la jeunesse

La FCF Jeunesse a pour vocation de donner une place réelle aux jeunes dans la vie fédérale et dans l'organisation des fêtes de nos adhérents. Elle ne se limite pas à un rôle consultatif : elle agit, propose, expérimente et construit.

Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes forts :

- Valoriser l'engagement des jeunes dans les associations festives
- Favoriser la transmission intergénérationnelle, essentielle à la pérennité de nos événements
- Créer du lien entre les jeunes bénévoles à l'échelle nationale.
- Représenter la jeunesse au sein du réseau FCF France et porter sa voix auprès des institutions publiques.

À travers ces missions, la FCF Jeunesse contribue activement à moderniser l'image des fêtes tout en pérennisant les traditions.

Des axes de travail clairs pour demain

La FCF Jeunesse s'inscrit dans une feuille de route ambitieuse, avec plusieurs priorités :

- Développer l'engagement des jeunes dans les structures festives
- Faciliter la prise de responsabilités (organisation, coordination, gouvernance)
- Renforcer la visibilité de la jeunesse dans les événements et la communication
- Accompagner et soutenir les projets portés par des jeunes
- Encourager les pratiques innovantes, notamment en matière de communication et d'organisation
- Créer des espaces d'échange et de formation

Ces axes traduisent une volonté forte : faire confiance aux jeunes et leur donner les moyens d'agir.

Construire ensemble l'avenir des fêtes

La FCF Jeunesse n'est pas seulement un projet : c'est une dynamique collective, portée par une conviction forte. Les fêtes de demain se construiront avec les jeunes, mais surtout par les jeunes !

En leur donnant une place, une voix et des responsabilités, la FCF Jeunesse fait le choix de l'avenir, de l'innovation et de la transmission.

L'enjeu est clair : continuer à faire vivre nos fêtes, en les faisant évoluer avec leur temps, sans jamais perdre leur âme.

Et cette mission, la jeunesse est prête à la relever, nous en sommes persuadés !

Vers une structuration territoriale

Aujourd'hui, la FCF Jeunesse fonctionne sous la forme d'une commission nationale réunissant des jeunes issus de différents territoires. Ce fonctionnement permet de mutualiser les idées et de porter des projets à l'échelle nationale.

Cependant, pour aller plus loin et renforcer son impact, une évolution est envisagée.

L'un des axes de développement majeurs repose sur la création de commissions FCF Jeunesse au niveau régionale.

L'objectif :

- Identifier un représentant jeunesse par région
- Structurer un réseau local dynamique
- Faire remonter les initiatives et besoins du terrain
- Intégrer ces représentants au sein de la commission nationale FCF Jeunesse

Ce nouveau modèle permettrait :

- Une meilleure représentation des territoires
- Une plus grande proximité avec les jeunes bénévoles
- Une capacité d'action démultipliée

Il s'agit d'un véritable changement d'échelle, pour passer d'une dynamique nationale à un réseau structuré et vivant sur l'ensemble du territoire.

UN PREMIER SUCCÈS ! L'APPEL À PROJETS FCF JEUNESSE

Dans cette nouvelle dynamique, la FCF Jeunesse a lancé en mars 2026 un appel à projets dédié à la jeunesse, avec un objectif simple : soutenir concrètement les initiatives portées par des jeunes au sein des fêtes, carnivals et festivals, en favorisant les échanges et les idées nouvelles.

Pour une première édition, le succès fut au rendez-vous :

- 10 candidatures
- 4 lauréats accompagnés financièrement

Ces projets, portés par des jeunes engagés et créatifs, ont illustré la diversité et la richesse des initiatives jeunesse : nouvelles animations, modernisation d'événements, échanges culturels, démarches participatives... Félicitations à tous les candidats pour leur engagement associatif !



Portrait d'un lauréat de l'appel à projets FCF Jeunesse

Jordan Rialet, une nouvelle génération au service du carnaval de Ploërmel

Lors de la 100^{ème} édition du carnaval de Ploërmel, le comité des carnavaliers a reçu une récompense dans le cadre de l'appel à projets de la FCF Jeunesse. Un projet porté notamment par Jordan Rialet, vice-président du comité à seulement 30 ans.

Engagé dans le carnaval depuis l'enfance, il commence à défiler en 2006 avant de rejoindre officiellement le comité en 2012. Depuis 2022, il occupe le poste de vice-président.

« Après avoir connu toutes les étapes, c'est gratifiant d'être aujourd'hui dans l'organisation du carnaval. » Pour lui, le carnaval représente avant tout une aventure humaine.

« Aujourd'hui, on est comme une famille. Il y a une vraie entente entre nous. »

Jordan souligne également l'importance des échanges avec les autres carnivals et associations à travers la France grâce au réseau de la FCF France. « Créer du lien entre les régions, c'est essentiel pour faire avancer et vivre nos fêtes. ». L'aide apportée par la FCF Jeunesse nous a permis de concrétiser ces échanges et nouer de nouvelles amitiés.

Avec une équipe désormais largement composée de jeunes bénévoles, le comité prépare l'avenir avec enthousiasme.



La FCF Jeunesse accompagne les adhérents FCF France à valoriser la place des jeunes et à en attirer de nouveaux, en proposant des projets, des formations, des réunions d'échange... Vous avez entre 18-35 ans et vous souhaitez vous investir à leur côté, alors rejoignez-les !

Tel : 01.42.76.08.74 - Mail : fcfjeunesse@gmail.com



Découvrez Morteau en vidéo

60^e Congrès de la FCF France

Cette prochaine édition revêt une dimension toute particulière puisqu'elle marque les 60 ans de notre réseau ! Découvrez dès maintenant le programme ainsi que les modalités de réservation, et venez célébrer cet anniversaire avec nous.

La fédération locale FCF Franche-Comté, avec le soutien de la municipalité, du comité des fêtes et de l'Interclasse Générale des conscrits de Morteau, aura le plaisir d'accueillir le 60^e Congrès FCF France du 22 au 25 octobre 2026 à l'Espace culturel L'Escale, situé au bord du Doubs à Morteau. Ce rendez-vous annuel, qui rassemble les fédérations locales FCF ainsi que les associations adhérentes, constitue un temps fort de la vie du réseau. Il accueille l'Assemblée Générale annuelle et propose des temps d'échanges autour de la culture populaire festive. Nous nous intéresserons cette année à la sécurité et accorderons une place privilégiée à la jeunesse. Une soirée de gala viendra ponctuer ce congrès afin de célébrer ensemble les 60 ans de la FCF France. Ce moment unique et itinérant offre une belle opportunité de découvrir autrement les richesses et les traditions de nos si belles régions françaises.

Nichée au cœur du Haut-Doubs, Morteau se dévoile comme une ville aux multiples facettes, riche en histoire, culture et nature. Surnommée « capitale du Pays horloger », elle attire les curieux par son patrimoine horloger unique et sa gastronomie savoureuse. Mais Morteau est aussi un paradis pour les amoureux des grands espaces, avec ses paysages montagneux spectaculaires et ses nombreuses activités de plein air. Au-delà de ses atouts touristiques, Morteau séduit également par son cadre de vie paisible où il fait bon vivre. Les habitants, chaleureux et accueillants, contribuent à l'atmosphère conviviale de la ville. La proximité avec la Suisse apporte un attrait supplémentaire à cette magnifique région.

Morteau, une destination incontournable !

@texte de présentation de Morteau - Office de Tourisme intercommunal - Tout droit réservé

Participez du 22 au 25 octobre 2026
à **Morteau** (Doubs)

De nombreuses visites pour découvrir les richesses historiques et gastronomiques de la région sont au programme du week-end :

- Visite libre du Comice agricole et marché de producteurs locaux
- Visite guidée de la ville de Morteau
- Croisière promenade du Saut du Doubs : Au cours de cette croisière commentée découvrez le spectacle grandiose offert par de magnifiques canyons façonnés par la nature. Glissant paisiblement au fil de l'eau, vous apprécierez l'exceptionnelle beauté du paysage. Inaccessible par la route, ce décor unique vous laissera un souvenir inoubliable. L'ensemble Bassins et Saut du Doubs est classé "Grand Site National".

Le programme complet du 60^{ème} Congrès FCF France et les modalités de réservation sont disponibles sur le site www.fetes-de-france.fr ou en flashant le QR Code ci-après. Si vous souhaitez nous rejoindre, vous devez réserver auprès de nos amis de la FCF Franche-Comté avant le **12 septembre 2026**. Merci par avance pour votre participation ! Pour toutes questions, n'hésitez à les contacter :

FCF Franche-Comté
Mairie de Morteau
place de l'hôtel de ville
25500 MORTEAU

Référent réservation :
Martial Bournel-Bosson
Tel : 07 88 16 14 89 (Hugo)
congres.morteau@gmail.com



Infos réservation



Avec le soutien de :



Souvenir, souvenir



Le 59^{ème} Congrès FCF France a eu lieu du 09 au 11 Octobre 2025 dans le magnifique village perché de Najac en Aveyron. L'équipe du Comité des fêtes a relevé le défi de cette organisation avec brio. L'ensemble des délégations régionales FCF et nos adhérents ont pris plaisir à découvrir les traditions et la gastronomie locales. La FCF France remercie l'ensemble des membres du comité, la FCF Occitanie et la municipalité de Najac pour la qualité de leur accueil, et pour ce merveilleux temps de partage et de convivialité !



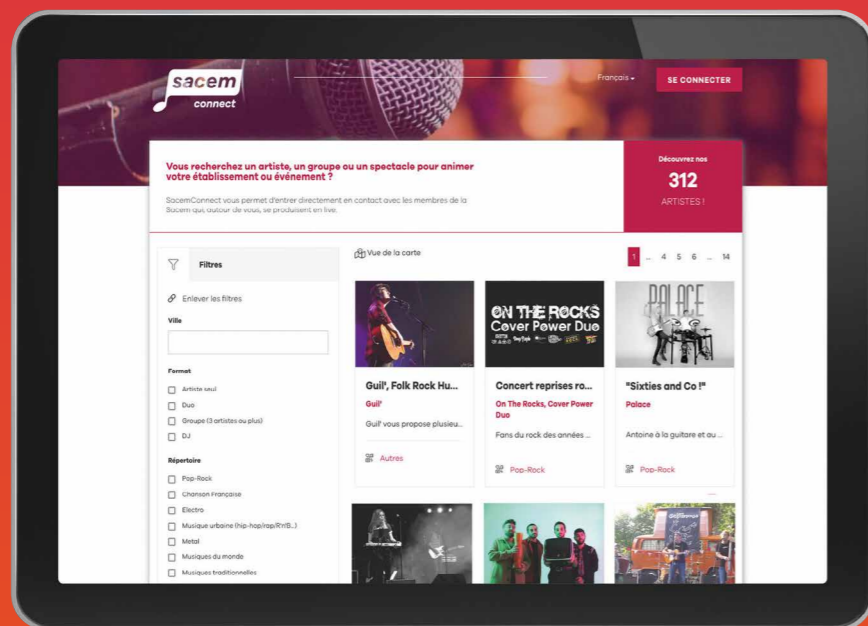
Ce 59^{ème} Congrès fut l'occasion de mettre à l'honneur Fanely et Caty nos 2 précédentes déléguées à la FCF Jeunesse pour leur engagement à nos côtés pendant tant d'années. Place maintenant à Mélody, qui prend la relève avec de nouvelles idées pour encourager et valoriser nos jeunes bénévoles !



©Nassim Bendadi



VOUS RECHERCHEZ
UN **ARTISTE**,
UN **DJ**, UN **GROUPE**
OU UN **SPECTACLE**
POUR ANIMER
VOTRE ÉVÉNEMENT ?



sacemconnect.fr est une plateforme gratuite, réservée aux clients de la Sacem, qui vous permet d'entrer directement en contact avec des artistes, membres de la Sacem, qui se produisent en live dans votre région.



Partenaire de
la FCF France

Parce que les auteurs de théâtre
ont plus que jamais besoin de soutien



Tous les soutiens et les services sur
www.sacd.fr

Suivez-nous :



FCF Hauts-de-France

Depuis 2024, la FCF Hauts-de-France encourage ses jeunes bénévoles à organiser par eux-même des événements festifs. Une commission FCF Jeunesse Hauts-de-France a été créée sous forme de bureau de liaison, composé de 3 jeunes (Lisa, Océane et Romain) permettant de faciliter les échanges entre les jeunes et le bureau de la FCF Hauts-de-France.

La première année, les jeunes ont organisé une journée champêtre aux écuries du Meurloir à Ruminghem (62), le dimanche 4 août 2024. Face au succès et aux encouragements, la FCF Jeunesse Hauts-de-France a décidé en 2025 de réitérer l'expérience, avec une soirée Karaoke en plein air, qui fût également une réussite.

L'organisation de ces fêtes a nécessité une préparation minutieuse, avec des réunions avant, pendant et après chaque événement. Ces échanges ont permis aux jeunes de découvrir et maîtriser les étapes clés de l'organisation d'un événement, comme :

- la recherche de prestataires et d'artistes ;
- les démarches administratives (déclarations SACEM et GUSO) ;
- la commande de matériel et de fournitures ;
- la communication ;
- la sécurité ;
- la gestion budgétaire.



En 2026, la FCF Jeunesse des Hauts-de-France prépare sa troisième manifestation, prévue le 8 août à Ruminghem. Cette édition marquera un premier échange inter-fédérations, avec la participation de la FCF Hérault, accompagnée de sa jeunesse, jeunesse représentée par la Peña « Los Deglings », dirigée par Gaétan Guérin.



FCF Nouvelle-Aquitaine

La Fédération FCF Nouvelle-Aquitaine a multiplié les rencontres et les représentations ces derniers mois, affirmant son rôle moteur au sein du paysage festive national et européen.

DEFILE TROPICAL DES CHAMPS-ÉLYSEES

La FCF Nouvelle-Aquitaine, représentée par Phillippe Védiaud, vice-président, et Alain Riu, président, ainsi que nos amis de Guyane, ont participé au prestigieux Défilé Tropical des Champs-Élysées.



BANDAS FOLIES DE BESSINES

Les Bandas Folies de Bessines étaient également mises à l'honneur, accompagnées de Guy Le Berre, trésorier de la FCF Nouvelle-Aquitaine, dont l'engagement contribue au dynamisme de nos manifestations festives.



40^E CARNAVAL DE ROUILLE

La FCF Nouvelle-Aquitaine a pris part au 40^{ème} Carnaval de Rouillé, aux côtés de Jordan THUBERT, président de l'événement.



La délégation a eu le plaisir de retrouver Arnaud, acteur du film *Un petit truc en plus*, ainsi que les majorettes de Cologne (Allemagne), particulièrement actives au sein de la NEG, la Fédération Européenne des Carnavals, dont la FCF France est membre depuis de nombreuses années.

Cette rencontre témoigne de la richesse des échanges culturels et de la dimension européenne qui anime nos carnavals.

ACCORD OFFICIEL ENTRE L'ESPAGNE ET LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CARNAVALS - NEG

La concrétisation officielle de l'accord entre l'Espagne et la Fédération Européenne des carnavals - NEG s'est déroulée à Winterthur en Suisse, en présence de Petra Müller, présidente de la NEG.



La délégation espagnole comptait notamment Tania Solans Raluy, Mairesse d'Esplus et présidente nationale des maires des petites communes d'Espagne, ainsi que Melani Toyas, responsable du carnaval et des fêtes d'Esplus.

Cette signature fait suite aux animations organisées à Esplus, où William Hautier, président national de la FCF, représentait la France. Il a accompagné l'ensemble du processus d'intégration de l'Espagne au sein de la NEG, marquant une étape importante dans le développement des coopérations carnavalesques européennes.

Belle année pour la FCF Bretagne qui continue à accueillir de nouveaux adhérents, avec plus de 25% de progression à la fin décembre 2025 !

Cette année a été riche en évènement ! L'un des temps forts fut sans conteste l'exposition *Carnavals* du musée de Bretagne à Rennes, qui illustre l'histoire des carnavals bretons, fêtes collectives, avec ses codes et rituels, une tradition encore bien vivante en Bretagne comme partout en France et dans le monde ! L'exposition nous invitait à plonger dans l'univers de différents carnavals du Grand Ouest : Douarnenez, Nantes, Guémené-sur-Scorff, Scaër, Granville... La 2^{ème} édition des *Rencontres Festimonia* s'est tenue à cette occasion sur le campus universitaire de Rennes. Organisée par la FCF France en collaboration avec Témonia (ex-OPCI) et avec le soutien du ministère de la Culture, ces *Rencontres Festimonia* ont réunis plusieurs communautés festives et spécialistes en sciences sociales de la région afin de questionner les pratiques festives et carnavalesques.

L'inclusion à l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel français du *Carnaval à l'Ouest de Scaër* fut le point d'orgue de cette année 2025. Le diplôme leur a été remis le 17 décembre par la ministre de la Culture, Rachida Dati. Bravo à toute l'équipe pour cette reconnaissance nationale

qui contribue à la sauvegarde et à transmission de nos traditions festives régionales.

Le bilan de nos adhérents reste malheureusement mitigé. Environ 50 % des évènements organisés par ces derniers ont vu leurs résultats à la baisse. A cela plusieurs raisons : l'explosion des droits de cession qui continuent encore à exploser (prévision de plus de 30% en 2026 !), l'augmentation des charges notamment de la sécurité, des locations de matériels (techniques, son et feu). Cette inflation met en danger le modèle économique de nos festivals associatifs. La FCF Bretagne défend corps et âmes ce modèle social et solidaire, qui permet l'accessibilité et l'expression de la diversité des formes artistiques sur nos territoires.

L'actualité à ne pas manquer en Bretagne est l'exposition *Faire les gras à Douarnenez, le goût de la fête* au Port Musée de Douarnenez dont le vernissage a eu lieu le 5 avril 2026. A visiter sans tarder jusqu'au 7 novembre 2027 !

La FCF Bretagne est à l'écoute de ses adhérents grâce à l'appui de son équipe sur le terrain, équipe qui mérite cependant d'être renforcée pour faire face au développement de notre réseau breton, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Il est plus facile d'avancer en groupe que de rester seul et isolé. **Merci pour votre confiance et bel été festif à tous !**

Les Druides Sonores

Les Druides Sonores, c'est avant tout une histoire entre amis. Douze amis se connaissant depuis l'école primaire, le collège ou encore le lycée, tous du coin, qui ont décidé, il y a trois ans, de mener un projet ensemble.

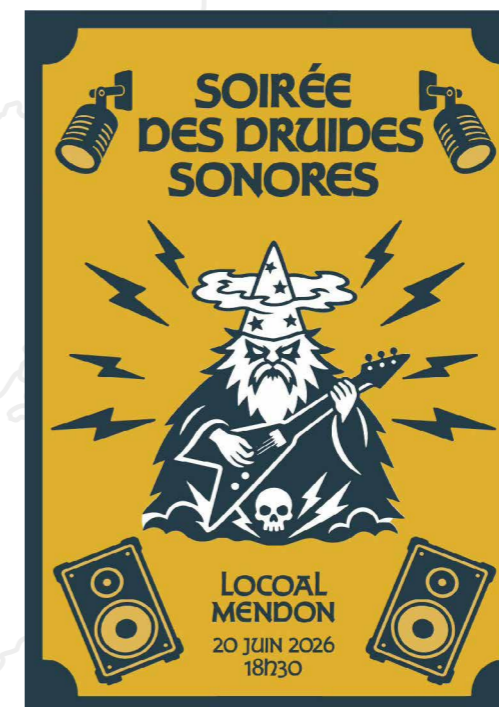
Le point de départ ? Une idée lancée lors des feux d'artifices du 14 juillet à Locoal-Mendon. Une volonté simple et partagée : organiser un évènement culturel rassemblant aussi bien les anciennes que les jeunes générations. L'association a donc vu le jour à Locoal-Mendon avec une ambition claire : **proposer un festival de musique annuel sur la commune.**

Pas question pour autant de se cantonner à une vision figée de la culture bretonne. Le pari, c'est précisément de mélanger les genres et les univers. Rap, dub, techno, artistes locaux, talents émergents...



Locoal-Mendon est un territoire rural que les organisateurs ont à cœur de mettre en avant. Ils sont fiers de cette campagne vivante et créative dans laquelle ils ont grandi.

Ce qui distingue les Druides Sonores, c'est aussi cette volonté de faire avec et pour les gens du territoire. Les douze membres fondateurs ne sont pas des organisateurs professionnels venus de l'extérieur : ce sont des habitants, des voisins, des gens impliqués dans la vie locale, qui connaissent le coin et qui y tiennent. Cette proximité se ressent dans chaque édition, dans les choix artistiques, dans les partenariats noués avec les associations et artisans locaux, dans l'attention portée à ce que l'évènement reste accessible et chaleureux. Elle se ressent particulièrement à travers les bénévoles et les festivaliers.



Trois ans après le lancement, les Druides Sonores continuent de construire, édition après édition, un rendez-vous qui fait la fierté de l'association. **La troisième aura lieu le 20 juin 2026. L'objectif reste le même qu'au premier jour : prouver que la culture peut être un moteur puissant de lien social et de dynamisme local.**

Fédération Gouelioù Breizh goulioubreizh.bzh



Gouelioù Breizh est une fédération regroupant, sur l'ensemble de la Bretagne, une trentaine d'organiseurs de fêtes et festivals axés sur la promotion de la culture bretonne sous toutes ses formes d'expression artistique. A travers ses membres, Gouelioù Breizh représente 1 500 000 festivaliers, 6 500 bénévoles, 90 000 heures de bénévolat, 50 évènements répartis sur toute l'année. L'accompagnement des organisateurs et la valorisation de la culture bretonne sont au cœur de leurs préoccupations. Être membre de la fédération Gouelioù Breizh, c'est avant tout appartenir à un réseau qui permet rencontres, échanges et mutualisation entre fêtes et

festivals de culture bretonne. Ils accompagnent leurs adhérents en proposant des formations, des ressources ainsi qu'une assistance et protection juridique. Gouelioù Breizh participe également à la promotion des fêtes et festivals sur la région.

Gouelioù Breizh, membre de la FCF Bretagne de longue date a renforcé en 2025 ses liens avec notre réseau en signant un partenariat avec la FCF France, permettant de mutualiser nos forces pour défendre et représenter, ensemble, nos adhérents respectifs.

Renseignements :
contact@goulioubreizh.bzh
06 44 18 29 89



FCF Occitanie

FCF UDOM



La FCF Occitanie a tenu son Assemblée Générale Annuelle à Lagrave (81), en présence de Monsieur Moulis, Maire de Lagrave et des adhérents du Comité des Fêtes de Lagrave. L'AG a été l'occasion de présenter les différents rapports (moral et financier) et de renouveler le CA.

La FCF Occitanie poursuit son développement grâce à une importante campagne de prospection ; qui continue à porter ses fruits, avec déjà 17 nouvelles adhésions pour l'année 2026 !

La FCF OCCITANIE a le plaisir de compter 2 de ses membres à la FCF France, à la suite du congrès de la FCF France, qui s'est tenu sur les terres occitanes, à Najac.

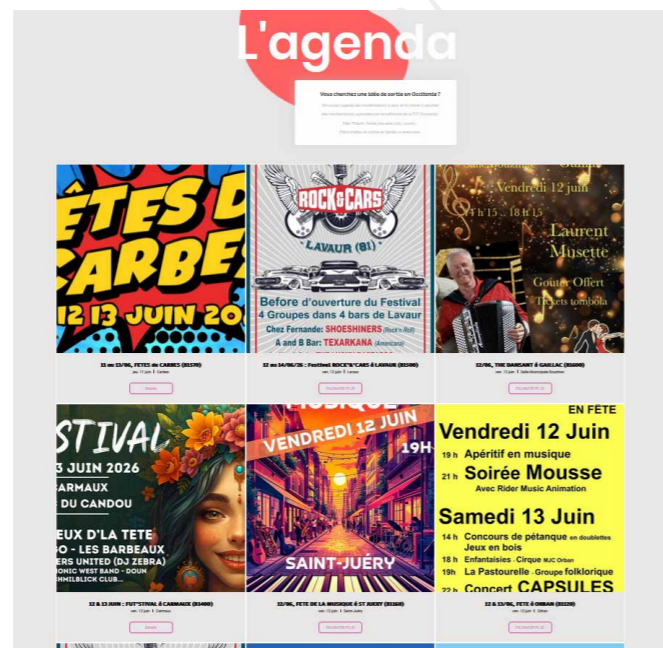
- Nicolas MENRAS élu secrétaire général,
- François MARCOU membre du CA ;

La fête constitue un espace fraternel où se dissipent les jalousies et rivalités du quotidien, et où chacun peut dépasser ses limites identitaires. Les bénévoles des comités des fêtes méritent notre reconnaissance et notre soutien constant. Préservons cette richesse culturelle : elle représente un patrimoine vivant et un bien commun essentiel.

Que la fête continue, car un village sans fête, est un village sans vie !



Depuis juillet 2022, la FCF Occitanie s'est dotée d'un nouveau site internet www.fcfoccitanie.fr. Il est pour nous un incroyable support pour diffuser l'actualité de la fédération et des manifestations de nos adhérents. De nombreuses festivités pour la saison estivale sont déjà annoncées à la rubrique « Agenda » : de la petite fête de village jusqu'aux plus grands festivals, il n'y a que l'embaras du choix, à vos agendas !



Retrouvez toute la programmation sur : www.fcfoccitanie.fr

La FCF UDOM enregistre de plus en plus d'adhésions spontanées, résultat d'une visibilité accrue dans les médias locaux et du travail de terrain mené avec passion par les équipes de proximité.

La brochure « La Sarthe et ses Fêtes 2026 » a été diffusée comme chaque année en 15 000 exemplaires dans tous les Offices de Tourisme de la Sarthe et autres lieux publics, assurant une promotion à grande échelle de leurs événements.



Le nouveau site www.sortirensarthe.com est à présent en ligne ! Il offre aux événements festifs sarthois et plus particulièrement aux adhérents une très belle visibilité (+5000 vues/mois)

Un plan de communication est en cours d'élaboration avec le soutien d'une agence spécialisée pour donner aux adhérents une meilleure visibilité sur les réseaux sociaux (Facebook & Instagram).

Une newsletter est envoyée chaque fois que l'actualité le nécessite et un partenariat avec TV MAINE (chaîne YouTube) est en cours de finalisation pour promouvoir les événements de nos adhérents.

Une campagne de prospection va être lancée cet été vers tous les organisateurs de fêtes et festivals sarthois pour présenter les services proposés par l'UDOM.

Les grands événements annuels de la FCF UDOM sont en cours de préparation :

- Représentation de notre Fédération au **Congrès national de la FCF France** du 22 au 25 Octobre 2026 à Morteau (25)
- **Dîner Spectacle** le 31 Octobre 2026 à Mulsanne (500 participants)
- **Salon des Artistes** le 8 novembre 2026 à Savigné l'Evêque (30 artistes et prestataires, mini-shows toute la journée).

Renseignements :
06 74 92 38 36
fcf.udom@gmail.com

Portrait de Nelly Bonnet, du comité des fêtes de Balaruc-les-Bains

Nelly Bonnet est une bénévole engagée depuis de nombreuses années. Découvrez son parcours exemplaire au service du monde associatif et de la fête.

Pour Nelly, le bénévolat c'est dans son ADN ! Sa vie tourne autour du comité tout en jonglant entre sa vie de famille et professionnelle. Tout le monde sait qu'il devient très rare d'avoir un bénévole avec un tel degré d'implication ! **Bravo à elle pour son engagement sans faille.**

« C'est le rouage essentiel du comité sans qui il me serait très dur de diriger le comité » dit d'elle son président Gilles . D'autres collègues témoignent : « Il y a beaucoup de choses à dire à propos de Nelly. Elle est déjà très humaine, toujours prête à rendre service, avec une rigueur et une sagesse sans pareille ! » Nelly a également une spécialité qui fait ravage : le flanc aux oeufs !!! C' est une femme engagée et passionnée qui rend le comité vivant et accueillant !

La fête chez Nelly est une histoire de famille ! Son frère Roger Diaz joue du saxo dans l'orchestre *Regglys*, avec leur cousin Bernard Blanc, qui dirige actuellement la *Guinguette à Nanar*. On se rappelle aussi dans tout l'Hérault de l'orchestre *Max Dolly* créé par son cousin Bernard avec son adorable fille, Bénédicte !



Nelly Bonnet a débuté le bénévolat quand ses enfants ont acquis en autonomie. Elle s'est tout d'abord investie au sein de l'association *Gymnastique Volontaire* en tant que trésorière pendant 13 ans. Elle a été ensuite trésorière à l'*Office Municipal de la Culture* pendant 2 ans.

Après ces premières expériences associatives, Nelly a intégrée le comité des fêtes de Balaruc-les-Bains dès sa création, il y a 18 ans. Le comité des fêtes de Balaruc-les-Bains, c'est 59 bénévoles qui sont présents tout le long de l'année. Ils organisent plusieurs fêtes par an notamment des soirées à thème, un festival de peñas et le Balaruc Motors show. Nelly a été trésorière adjointe et maintenant elle est secrétaire. Elle apporte une grande aide au quotidien et est devenue indispensable quand le président, Gilles Antignac, a repris la présidence en 2019 ! Elle a assuré notamment la gestion budgétaire et administrative du comité et fût référente auprès de la mairie. Nelly se charge à présent du maquetage de la brochure annuelle du comité et aide aussi la trésorière à faire les caisses, tenir les permanences et à réaliser l'état des réservations.



Le comité des fêtes de Chevillon sur Huillard fait bouger son Village

Le Comité des Fêtes de Chevillon sur Huillard est un comité très actif composé de 9 bénévoles passionnés et engagés aux côtés de leur président, Noël Blanche. Ce comité, créé en 1978, organise de nombreux événements par an grâce à la volonté sans borne de ses bénévoles.



Chevillon sur Huillard est un petit village de 1500 habitants, verdoyant, situé à l'ouest de Montargis. Fleuri et bordé du canal d'Orléans avec son écluse du May, son pont tournant, sa mairie accueillante, sa bibliothèque vivante, et ses commerces de proximité, Chevillon sur Huillard est un village où il fait bon vivre.

Découvrez le programme d'animations du comité des fêtes de Chevillon sur Huillard, qui promet de belles soirées festives et conviviales !

■ **Soirée Cubaine** : samedi 27 juin 2026 à la salle des fêtes de Chevillon sur Huillard, à partir de 19h30
Soirée Animée par CUERTETO CAFE CON PAN avec repas servi par l'équipe du comité des fêtes, et suivie à 23h par un grand feu d'artifice et une soirée dansante

■ **Brocante Vide Grenier** : dimanche 23 août 2026

■ **Soirée Cabaret** : samedi 17 octobre 2026 avec la revue *Le Paradis Des Anges*

A NOTER

Le Comité des Fêtes de Chevillon sur Huillard recevra le **vendredi 12 mars 2027** la Fédération des Festivals, Carnavals et Fêtes du Centre, la FCF Centre pour leur **50^{ème} Assemblée Générale**. Un grand merci pour votre confiance et soutien !



Portrait de Jean Schwing, un passionné de carnaval



C'est le 10 juillet 1938 que Jean Schwing pousse son premier cri. Nous étions encore loin des nombreux « Allé Hop » qu'il poussera plus tard, car ce n'est que dans sa dixième année que l'occasion lui est donnée de participer à une cavalcade pour la première fois.

À cette époque, Sarreguemines était encore la cité des faïences, où le carnaval rythmait chaque saison. Fidèle à la tradition locale, le père de Jean organisa, au *Buffet de la Gare*, des soirées costumées, comme le faisaient alors la plupart des cafés et restaurants de la ville en marge de la grande cavalcade qui animait les rues. C'est probablement là que Jean attrape le virus carnavalesque, une passion qui l'anime encore aujourd'hui.

Après des études au lycée Jean de Pange, puis à Château-Salins, et enfin au lycée national d'industrie laitière d'Aurillac (Cantal), il intègre la laiterie *Unicolait* à Sarrebourg en tant que contremaître technique. Il quitte ensuite ce poste pour reprendre le commerce d'électroménager de son

beau-père à Sarreguemines. Bilingue dès l'enfance — ses grands-parents, tant paternels que maternels, ne parlaient que le platt (francique, une variante locale de l'allemand) —, Jean Schwing continue son apprentissage de la langue de Goethe au fil de sa scolarité. Cette compétence lui permet de perpétuer les traditions carnavalesques, souvent exprimées en francique, tout en s'adaptant à l'évolution démographique de la région, où le français domine désormais.

Son engagement associatif est remarquable : commerçants, anciens d'*Unicolait*, chasseurs, amicale du Hohberg, Société Carnavalesque de Sarreguemines, Les Amis du Fasseboobe... Mais c'est surtout dans l'univers du carnaval qu'il marque l'histoire.

Dès 1959, il rejoint la Société Carnavalesque Sarregueminoise. En 1973, il entre au Conseil des Onze, un groupe représentant cette Société lors de ses déplacements hors de la ville. Deux ans plus tard, en 1975, il régit sur la saison carnavalesque sous le nom de Jean 1^{er}, aux côtés de sa Princesse Marie Reine 1^{ère}. Son ascension se poursuit : en 1980, il devient Président du Conseil des Onze et intègre le comité de la Société en tant que trésorier. En 1992, il est nommé Vice-Président de la Fédération Lorraine des Carnavals, un poste qu'il occupe jusqu'en 1998, date à laquelle il en devient

le Président, jusqu'en 2007. Entre-temps, en 1994, il est élu Président de la Société Carnavalesque de Sarreguemines (SCS), fonction qu'il exerce jusqu'en 2012. Aujourd'hui, il en est le Président d'Honneur.

Son parcours ne s'arrête pas là. En 1995, il devient administrateur puis ambassadeur de la Fédération nationale des Festivals, Carnavals et Fête de France, la FCF France, une organisation membre de la fédération européenne des carnavals, la NEG (Nährische Europäische Gemeinschaft). Grâce à sa parfaite maîtrise de l'allemand, il rejoint par la suite le bureau de la FCF France, où il est chargé des relations internationales.

Homme attaché à la sauvegarde des traditions locales et coutumes carnavalesques, Jean Schwing se montre toujours disponible et engagé. Par son action infatigable, il contribue à renforcer les liens entre les peuples d'Europe, en brisant peu à peu les barrières linguistiques et en favorisant l'amitié entre les hommes.

Un immense bravo à Jean pour son engagement associatif admirable, au service des traditions carnavalesques !

Ardenn'Rock festival

Formée en 2016 par des musiciennes et musiciens, l'association ARDENN'ROCK s'est donnée pour objectif de faire vivre la musique rock et la culture sous toutes ses formes sur le pays sygnacien, en mettant en valeur l'environnement naturel et le massif forestier de SIGNY LABBAYE. Plus qu'un temps fort, le festival ARDENN'ROCK rassemble les énergies, publiques comme privées et a réussi à s'imposer comme l'événement musical incontournable du début de l'été pour les amoureux et les amoureux du territoire et de la musique rock sur le pays sygnacien.

La prochaine édition se tiendra du 3 au 5 juillet 2026 sur le nouveau site du Pré de Baune à Signy-l'Abbaye où 9000 festivalières et festivaliers sont attendus autour d'une programmation tournée vers l'Europe et la jeunesse, e qui fait la part belle aux artistes locaux ! Plus de 15 artisans et métiers d'art locaux et régionaux seront présents sur le village pour faire découvrir leurs savoir-faire créatifs !



Les Bérêts Noirs de Bissert

Le club des Bérêts Noirs a officiellement lancé son aventure le 11 novembre 2024, une date hautement symbolique dans l'univers du carnaval, puisque les festivités débutent traditionnellement ce jour-là, à 11h11.

Ce projet est né d'une volonté commune : faire rayonner le carnaval local et fédérer les habitants autour d'une initiative festive et conviviale. Le nom du club s'inspire de l'esprit des années 1930, une époque que le comité a souhaité revisiter à travers une identité rétro, incarnée par des tenues noires et blanches élégantes et intemporelles.

Aujourd'hui, le club se structure autour de 9 membres dont le très dynamique et sympathique président, Jessy Pfaadt. À leurs côtés, le club peut également compter sur 6 membres actifs, plus le mini couple princier composé de la Princesse Lina 1^{ère}, du Prince Alexis 1^{er}, et le Roi Guillaume 1^{er}.

Félicitations et bienvenue à cette belle association !

La Société des Fêtes de Gérardmer

Portée par des bénévoles passionnés, la Société des Fêtes de Gérardmer, installée au cœur du massif vosgien, incarne l'esprit de la vallée des lacs. Son événement phare, la **Fête des Jonquilles**, est le plus grand corso fleuri de l'Est de la France ! Depuis plus d'un siècle, ce rendez-vous emblématique attire des dizaines de milliers de visiteurs français et européens. Des spectateurs ravis qui viennent admirer les chars fleuris de jonquilles, chars confectionnés à la main par des constructeurs locaux à l'incroyable imagination. La Fête des Jonquilles est une institution qui se perpétue de génération en génération, avec sa nuit du piquage, ces multiples animations dans toute la ville.

La Société des Fêtes de Gérardmer anime également le célèbre feu d'artifice du 14 août, organisé par la Ville de Gérardmer au bord du lac de Gérardmer. Elle accueille aussi Saint Nicolas au début du mois de décembre. Derrière chaque événement, une équipe soudée œuvre avec créativité et convivialité.

La prochaine Fête des Jonquilles se tiendra au printemps 2028. Mais d'ici là, la Société des Fêtes de Gérardmer a prévu un superbe événement durant l'été 2027 dans l'esprit qui la caractérise : une immense fête sous le signe du partage pour le bonheur de tous !



FCF Rhône-Isère

Solidarité autour de Nolan et sa maman

La FCF Rhône-Isère a organisé le 7 novembre dernier une soirée caritative pour Nolan, petit garçon de 8 ans qui lutte contre une maladie génétique rare, pharmaco résistante, liée à la mutation du gène SCN8 épilepsie.

Dans une ambiance rock, chaleureuse et bienveillante, nous avons partagé un moment fort en émotion, porté par la musique, la danse. La générosité, la solidarité ont permis de récolter des fonds pour améliorer le quotidien de Nolan et lui permettre de suivre des thérapies intensives.

Vous pouvez continuer à faire des dons via le site nolannotrechampion.fr

La FCF Rhône-Isère remercie tous les participants et donateurs, et les comités des fêtes de Chassieu et du Carnaval de Saint Pierre-de-Chandieu, pour avoir apporté un peu de douceur dans leur vie.



Lors de la dernière Assemblée Générale de la FCF Rhône-Isère, le 11 avril dernier, un nouveau bureau a été élu pour la période 2026 - 2029. Bravo à toutes et tous pour le renouvellement de leur engagement au service des adhérents du réseau FCF Rhône-Isère. N'hésitez pas à les solliciter pour vous faire accompagner dans l'organisation de vos événements !

Président : Gilles Soyer (Comité du Carnaval de St Pierre de Chandieu)
 Vice-Présidente : Martine Benassi (Comité des Fêtes de Viriville)
 Secrétaire : Annie Abraham (Comité des Fêtes de Genas)
 Trésorier : Frédéric Peyaud (Comité du Carnaval de St Pierre de Chandieu)
 Membres du bureau : Sébastien Drevet (Comité des Fêtes de Viriville), Fernand Rouget (Comité des Fêtes de Genas).



FCF Drôme-Ardèche

La Fête de la Saint Vincent de Beaumont-Monteux

Le bureau de la FCF France a assisté au 140^{ème} corso de la fête de la Saint Vincent à Beaumont-Monteux. Découvrez cette tradition authentique transmise de génération en génération !

Créée en 1886 par une bande de joyeux lurons, la fête de la Saint-Vincent fait partie de l'âme du village de Beaumont-Monteux (Drôme). Depuis des générations, elle rassemble habitants, amis et associations autour d'une même passion : fleurir, créer et partager. Chaque année, les mains s'activent, les idées fusent et, peu à peu, les chars prennent vie pour offrir un corso toujours plus beau, plus créatif et profondément authentique. À Beaumont-Monteux, c'est tout un village qui vibre à l'unisson, petits et grands se costument, rivalisent d'imagination et incarnent avec passion l'esprit des chars qu'ils ont façonnés.

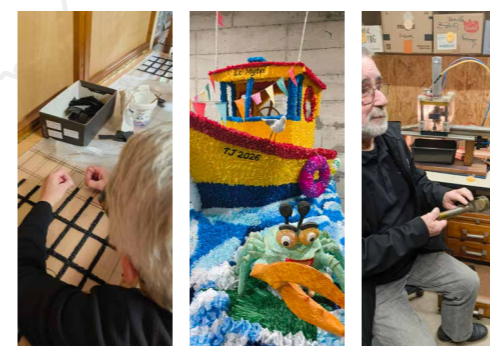
Le 29 mars 2026, les Montéros ont célébré les 140 ans de leur corso fleuri, l'un des plus anciens de la Drôme. Sous la présidence d'Audrey et Hervé Garcin et de leurs enfants, cette édition a tenu toutes ses promesses. Dix-huit chars et huit groupes de musique ont animé les rues du village, attirant une foule

nombreuse, venue parfois de loin pour vivre cette ambiance exceptionnelle. Le mistral, présent ce jour-là, a rappelé le caractère bien trempé de cette tradition rhodanienne !

Pour rendre hommage à cet événement unique, le bureau de la FCF France s'est réuni. Après avoir traité les affaires courantes de la fédération, la FCF France a convié plusieurs adhérents drômois inclus à l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel français (ministère de la Culture) pour un temps d'échange autour de la valorisation de cette reconnaissance nationale. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du programme *Festimonia*, que porte la FCF France avec son partenaire, Témonia, ONG accréditée à l'UNESCO. Merci aux équipes de bénévoles, à M. le Maire, Bruno Sénéchaux, à la FCF Drôme-Ardèche et à Jean-Michel Monville l'instigateur de ce déplacement, pour ces beaux moments partagés.



Le comité des fêtes de Portes-lès-Valence



La veille de la Fête de la Saint Vincent, le bureau de la FCF France a été reçu dans les locaux du comité des fêtes de Portes-lès-Valence. Les administrateurs FCF France ont pu visiter les ateliers où les chars étaient entreposés. Quel émerveillement de découvrir leurs techniques de fabrication et de construction, du grand art ! Cette visite s'est prolongée autour d'un temps de convivialité avec plusieurs comités adhérents de la FCF Drôme-Ardèche. Un grand merci à Anne-Lise Marcon, présidente du comité et son équipe, à Valérie Badar, présidente de la FCF Drôme-Ardèche, à M. Franck Soullignac, président du département de la Drôme et à Madame le Maire, Geneviève Girard. Merci aussi aux comités et associations adhérentes présents. Une dédicace toute particulière à Joël et Nora de l'association *Samakada* pour leurs délicieuses spécialités antillaises !

FCF Outre-Mer

L'Observatoire Régional du Carnaval Guyanais



ATELIERS PÉDAGOGIQUES DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES DE MACOURIA EN GUYANE



L'Observatoire Régional du Carnaval Guyanais met en place, tout au long de l'année, divers ateliers pédagogiques au sein des établissements scolaires de la commune de Macouria. Ces interventions, centrées sur le thème du carnaval, s'adressent aux élèves du premier et du second degrés.

Intégrées au temps scolaire, ces actions s'inscrivent dans la progression pédagogique des enseignants qui les accueillent et s'appuient sur le parcours d'éducation artistique et culturelle tel que recommandé par le Ministère de l'Éducation nationale.

Cet enseignement artistique vise notamment à **renforcer la cohésion entre des jeunes issus de différentes communautés culturelles, à éveiller leur curiosité intellectuelle et à enrichir leur culture personnelle.**

Encadrés par les bénévoles de l'association, les élèves participent à des ateliers de confection de costumes traditionnels du carnaval guyanais. Des séances de chant, d'expression corporelle et de danse leur sont également

proposées. Chaque cycle d'apprentissage est introduit par un rappel de l'histoire du carnaval guyanais, permettant de contextualiser les pratiques. Par ailleurs, ces ateliers offrent l'opportunité d'aborder des valeurs sociétales en lien avec la Convention de 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, telles que la paix, l'amour et le partage. Ces valeurs sont explorées à travers l'étude des personnages emblématiques du carnaval.

Plusieurs thèmes philosophiques viennent enrichir les apprentissages, parmi lesquels la liberté, la beauté, le bonheur, ainsi que la mort, notamment à travers la figure de « Lanmo », personnage symbolisé par un masque et un déguisement de squelette.

Les élèves sont également invités à s'exprimer à travers différents supports : le dessin, la prise de parole et l'écriture, favorisant ainsi une appropriation personnelle des contenus. Ces interventions aboutissent à la participation des jeunes Macouriens au défilé de carnaval organisé par la municipalité, la veille des vacances de carnaval, constituant un moment fort de valorisation de leur engagement et de leurs apprentissages.



Comité de carnaval de Baie-Mahault



PRIX BÉMAO MI MAS 2026



Marie-Frantz Goram, déléguée de la FCF Outre-Mer et membre active du Comité de Carnaval de Baie-Mahault en Guadeloupe, a organisé lors du BÉMAO MI MAS 2026, un prix pour récompenser 2 groupes de carnaval pour leur engagement et leur créativité. Ce prix fût aussi l'occasion de faire connaître et rayonner le réseau FCF France auprès des différents groupes de carnaval guadeloupéens. Les lauréats de ce prix BÉMAO MI MAS /FCF France 2026 sont :

- Otantik Gérikan Bass (OGB) - Le Robert - Martinique
- Lyannaj - Les Abymes - Guadeloupe

Un trophée et une adhésion au réseau FCF France leur ont été offerts. Bravo aux lauréats et merci à Marie-Frantz pour la mise en place de cette nouvelle action au service du développement de la FCF France et du bénévolat.



Zoom sur



RÈGLEMENTATION DÉBITS DE BOISSONS

par le Cabinet Atlantic Juris,
Maitre Pascal Tessier

Les règles d'autorisation de débits de boissons diffèrent selon qu'il s'agit d'une buvette dans une installation sportive ou dans une foire ou exposition ou dans le cadre d'une manifestation organisée par l'association elle-même ou s'il s'agit d'une buvette réservée aux adhérents. Découvrez quelles sont ces règles pour être en conformité avec la législation !

ORGANISATION D'UNE BUVETTE TEMPORAIRE

Une buvette temporaire est une installation occasionnelle. Les règles d'ouverture sont différentes selon le lieu de la manifestation (enceinte sportive, foire) ou si l'événement est strictement réservé aux membres de l'association.

■ Buvette tenue lors d'un événement sportif

Buvette sans alcool : Dans un stade, un gymnase ou une salle d'éducation physique, l'association peut librement ouvrir une buvette si aucune boisson alcoolisée n'est proposée. Aucune démarche spécifique n'est requise dans ce cas précis.

Buvette avec alcool : En principe, la vente d'alcool est interdite dans les enceintes sportives. Toutefois, des dérogations temporaires peuvent être accordées par le maire pour proposer des boissons du groupe 3 (vin, bière, cidre, crème de cassis de moins de 18°) pour une durée maximale de 48 heures.

- Associations sportives agréées : Limite de 10 autorisations par an.
- Associations organisatrices de manifestations touristiques : Limite de 4 autorisations par an.
- Associations organisatrices de manifestations agricoles : Limite de 2 autorisations par an.

Exemple : Un club de football organise un tournoi régional dans le stade municipal. Pour pouvoir vendre de la bière (boisson de groupe 3) aux spectateurs, le président doit solliciter l'une des 10 dérogations annuelles auprès de la mairie. Sans cet arrêté municipal affiché sur la buvette, l'association s'expose à une amende de 7 500 € et les dirigeants risquent jusqu'à un an de prison pour introduction illégale d'alcool en zone sportive.

Spécificité à Paris : La réglementation est renforcée dans la capitale. La demande de dérogation doit impérativement se faire en ligne via le portail dédié de la Préfecture de Police. Elle doit être adressée au moins 3 mois avant la date de la manifestation. Le dossier doit être complet et préciser la date, la nature exacte de l'événement ainsi que les conditions de fonctionnement (horaires, catégories de boissons). Pour les manifestations exceptionnelles imprévues, un délai minimal de 15 jours peut être toléré.

Le non-respect de ces règles, notamment l'introduction frauduleuse d'alcool dans un stade, est lourdement sanctionné : une amende de 7 500 € et une peine d'un an de prison peuvent être prononcées. Sur le plan fiscal, si l'activité est considérée comme lucrative, les recettes sont soumises à imposition dès le premier euro si elles sont prépondérantes, ou au-delà de 81 051 € si elles sont accessoires (seuil 2026).

■ Buvette tenue dans une foire ou une exposition

L'ouverture d'un débit de boissons lors d'une foire organisée par l'État, une collectivité publique ou une association reconnue d'utilité publique est autorisée pour tout type de boissons sous trois conditions :

- L'obtention de l'avis favorable du commissaire général de la foire,
- L'accord du maire et le dépôt
- La demande au moins 15 jours avant.

Spécificité à Paris : À Paris, la démarche est exclusivement dématérialisée. La demande doit être accompagnée de l'avis du commissaire général. Les modalités fiscales concernant la lucr--activité des recettes sont identiques à celles des installations sportives : elles doivent être déclarées si elles sortent du cadre de la gestion désintéressée ou si elles dépassent le seuil de franchise annuel de 81 051 €.

■ Buvette dans une manifestation organisée par l'association

Pour ses propres kermesses ou fêtes, l'association peut vendre des boissons des groupes 1 et 3 après autorisation du maire. Elle peut obtenir jusqu'à 5 autorisations par an. Une particularité existe en Guadeloupe, Guyane et Martinique : le préfet peut y autoriser la vente de boissons du groupe 4 (plus de 18°) dans la limite de 4 jours par an pour des manifestations locales spécifiques.

■ Buvette en cercle privé

Si la buvette est strictement réservée aux adhérents, **aucune démarche administrative ou demande de licence n'est requise**. C'est un espace de liberté pour l'association. Toutefois, attention à l'aspect fiscal : même en cercle privé, si la buvette génère des profits réinvestis ou si elle devient une activité économique majeure, elle peut être qualifiée de lucrative. Les recettes seront taxées dès le premier euro si elles sont prépondérantes dans le budget, ou au-delà du seuil des 81 051 € si elles restent accessoires.

Exemple : Une chorale organise un buffet dînatoire après une répétition, réservé exclusivement à ses membres. Comme l'événement n'est pas ouvert au public et qu'il s'agit d'un «pot associatif» interne, aucune autorisation de la mairie n'est nécessaire. Cependant, si l'association vend les boissons pour réaliser un bénéfice important servant à financer un voyage privé des membres, le fisc pourrait requalifier l'activité en gestion intéressée.

LE FONCTIONNEMENT D'UN BAR PERMANENT ASSOCIATIF

■ Bar sans alcool

L'ouverture d'un bar permanent proposant exclusivement des boissons non alcoolisées est libre. L'association n'a pas besoin de licence. Néanmoins, l'administration fiscale reste attentive à la nature de cette activité. Pour rester non lucrative, l'activité ne doit pas concurrencer les bars locaux (critères des 4P : Produit, Public, Prix, Publicité). Si les prix sont identiques au secteur commercial ou si la publicité est massive, l'association devra déclarer ses revenus et payer des impôts au-delà du seuil des 81 051 € annuels.

■ Bar avec alcool

Lieu ouvert au public : Pour vendre des alcools de 3ème catégorie (bière, vin) de manière permanente au public, l'association doit détenir une licence III. Pour des alcools forts (plus de 18°), une licence IV ou une licence restaurant spécifique est nécessaire. L'association est alors soumise aux mêmes contraintes que les professionnels : affichage des prix, protection des mineurs, règles d'hygiène et de sécurité incendie.

Exemple : Une association gérant un restaurant solidaire souhaite servir du vin et de la bière à table. Elle doit obtenir une «petite licence restaurant». Si elle décide d'ajouter des digestifs (plus de 18°), elle devra alors acquérir une «licence restaurant» complète (grande licence restaurant). En revanche, une épicerie associative vendant de l'alcool à emporter doit posséder une «petite licence à emporter» (groupes 1 et 3) ou une «grande licence à emporter» pour les alcools forts du groupe 4.

zoom sur suite

RÈGLEMENTATION DÉBITS DE BOISSONS

Lieu réservé aux adhérents : Aucune licence n'est exigée si deux conditions sont respectées scrupuleusement : le bar n'a aucun but lucratif (recherche de bénéfice) et seules des boissons des groupes 1 et 3 sont servies. Si l'un de ces critères n'est pas rempli, l'association est considérée comme exerçant une activité commerciale «de fait» et doit se régulariser sous peine de redressement fiscal et de sanctions administratives pour défaut de licence.

ANALYSE APPROFONDIE DES RECETTES ET SEUILS FISCAUX

La gestion financière d'un débit de boissons associatif est le point le plus surveillé par l'administration fiscale. L'objectif est d'éviter toute concurrence déloyale envers les cafetiers et restaurateurs professionnels.

La Règle de Lucrativité : L'activité est lucrative si elle est gérée de manière intéressée (rémunération des dirigeants) ou si elle s'exerce dans des conditions similaires à une entreprise. L'administration vérifie si le prix est inférieur au marché, si le public visé est social et si l'association fait de la publicité. Si ces critères sont remplis négativement, l'activité est lucrative.

Le Seuil de Franchise (81 051 € pour 2026) : Ce montant constitue le plafond de tolérance pour les recettes issues d'activités lucratives dites «accessoires». Tant que le cumul annuel des ventes de boissons (et autres ventes lucratives) reste inférieur à 81 051 €, l'association est exonérée de TVA, d'Impôt sur les Sociétés et de contribution économique territoriale. Attention, si ces recettes deviennent la source principale de revenus de l'association (part prépondérante), l'imposition s'applique dès le premier euro encaissé, quel que soit le montant total.

Exemple : Une association de quartier gère un bar permanent pour ses membres qui génère 50 000 € de recettes par an. Elle organise également 5 manifestations de soutien (kermesses, lotos) qui rapportent 40 000 €. Les 40 000 € étant totalement exonérés au titre des manifestations exceptionnelles, seul le montant de 50 000 € est comparé au seuil de franchise. L'association reste donc sous le plafond de 81 051 € et ne paie aucun impôt commercial.

Le cas des 6 manifestations de soutien : Une exception majeure existe pour les événements de bienfaisance. Jusqu'à 6 fois par an, une association peut organiser des manifestations dont les recettes sont totalement exonérées de toute taxe. Ces revenus spécifiques n'entrent pas dans le calcul du seuil des 81 051 €. C'est une opportunité cruciale pour financer l'objet social de l'association sans alourdir sa charge fiscale.



× PrintOclock

VOS AVANTAGES EXCLUSIFS FCF :

10% DE REMISE

sur toutes vos commandes* avec le code

FCF10

20% DE REMISE

par adhérent** avec le code

FCF20

*sans minimum de commande, réutilisable pour toute commande passée jusqu'au 28/11/2025 inclus.

**remise de 20%, sans minimum de commande, utilisable 3 fois, sur une période de 1 an et par adhérent.

PrintOclock, c'est :

- Une large gamme de produits : **affiches, bâches, flyers, dépliants, gobelets personnalisés, textiles...**
- Une impression **made in France**, dans notre atelier à Toulouse...
- Une **qualité pro**, des **délais express** : commandé avant 17h, livré le lendemain !

Profitez de votre avantage adhérent !

Vite fait. Très bien fait.

Affichez vos couleurs, valorisez vos événements, maîtrisez vos budgets.

Avec PrintOclock, imprimez tous vos supports de communication rapidement, en ligne, et au meilleur rapport qualité/prix.

Suivez-nous sur



www.printoclock.com

ATLANTIC-JURIS
Société d'Avocats

POUR NE PLUS NAVIGUER SEUL
ET SANS ASSISTANCE
DANS UN MONDE DE DROIT...

...PENSEZ À FAIRE ESCALE
CHEZ VOS AVOCATS !



CONSEILS
ET CONTENTIEUX



DROIT PRIVÉ
ET DROIT PUBLIC

02.51.24.09.10

www.atlantic-juris.com

LA ROCHE-SUR-YON
LES SABLES D'OLONNE
FONTENAY-LE-COMTE



LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

I. Cadre Législatif

Le traitement des données au sein de l'association est régi par le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En vertu de l'article 4 du RGPD, l'association est qualifiée de « responsable de traitement » dès lors qu'elle détermine, seule ou conjointement, les finalités et les moyens du traitement des données de ses membres.

II. Principes fondamentaux de la collecte

L'association doit se conformer aux principes de l'article 5 du RGPD, lequel dispose que les données à caractère personnel doivent être :

- Minimisées : En vertu de ce principe, l'association ne peut collecter que les données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est strictement nécessaire au regard des finalités (ex: gestion des cotisations).
- Exactes et tenues à jour : Toute donnée inexacte doit être effacée ou rectifiée sans tarder.
- Limitées dans le temps : Les données ne peuvent être conservées sous une forme permettant l'identification des personnes que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées.

III. Obligations administratives

En vertu de l'article 30 du RGPD, chaque responsable de traitement est tenu de tenir un registre des activités de traitement. Pour l'association, ce document doit détailler :

- Le nom et les coordonnées du responsable de traitement (le Président).
- Les finalités du traitement (ex : organisation d'un repas, envoi de newsletters).
- La description des catégories de personnes concernées et des catégories de données collectées.
- Les catégories de destinataires auxquels les données seront communiquées (bureau, assureur).
- Dans la mesure du possible, les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de données.

IV. Droits des personnes et formalisme d'information

L'association a l'obligation de garantir la transparence de ses traitements.

En vertu de l'article 13 du RGPD, lorsque des données sont collectées, l'association doit fournir au membre, dès l'adhésion, des informations sur la durée de conservation et l'existence de son droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de ses données. En vertu de l'article 9 du RGPD et des principes généraux de la protection de la vie privée, le consentement à l'utilisation de l'image d'un membre doit être spécifique, libre et éclairé. L'adhésion aux statuts ne saurait valoir autorisation de publication de photos sur les réseaux sociaux.

V. Responsabilité et sanctions

Le non-respect du cadre réglementaire expose l'association à des risques civils et pénaux :

- Responsabilité Civile : En vertu de l'article 82 du RGPD, toute personne ayant subi un dommage matériel ou moral du fait d'une violation du présent règlement a le droit d'obtenir du responsable du traitement réparation de son préjudice.
- Sanctions Pénales : En vertu de l'article 226-18 du Code pénal, le fait de procéder à un traitement de données à caractère personnel par des moyens frauduleux concernant une personne physique malgré l'opposition de cette personne est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.
- Pouvoir de sanction de la CNIL : En vertu de l'article 20 de la loi Informatique et Libertés, la formation restreinte de la CNIL peut prononcer des amendes administratives à l'encontre des responsables de traitement qui ne respectent pas leurs obligations.

Brève juridique rédigée par le Cabinet Atlantic Juris

RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS (Arrêt de la Cour des comptes n°S-2026-0200)

I. Synthèse de l'arrêt et cadre juridictionnel

La compétence de la juridiction financière à l'égard des dirigeants associatifs repose sur l'articulation des articles L. 131-1 3° et LO 262-2 du Code des juridictions financières (CJF). En l'espèce, l'assujettissement de l'organisme est fondé sur la perception de concours financiers publics supérieurs à 1 500 €, seuil déclenchant le contrôle de la gestion par les chambres territoriales. Cette qualification juridique confère aux administrateurs et directeurs de la structure la qualité de justiciables, les soumettant ainsi au régime de responsabilité pour faute de gestion et méconnaissance des règles d'engagement des dépenses publiques.

L'arrêt sanctionne en premier lieu l'engagement de dépenses sans habilitation régulière, en méconnaissance de l'article L. 131-13 3° du CJF. La Cour relève que le Président de l'association a poursuivi la signature d'actes juridiques, notamment des avenants aux contrats de travail, ne considérant pas l'expiration de son mandat de trois ans prévu par les statuts. Cette absence de renouvellement formel prive l'intéressé de tout pouvoir de représentation. Par extension, la délégation de signature dont se prévalait le Directeur est jugée inopposable, car issue d'une mandature précédente et non reconduite par l'autorité en exercice, rendant irrégulières l'ensemble des dépenses engagées sous ce mandat.

Sur le plan comptable, l'arrêt souligne le non-respect des obligations de certification et de publicité prévues par l'article L. 612-4 du Code de commerce et le décret n° 2009-540. L'association, ayant perçu plus de 153 000 € de subventions annuelles, était tenue d'établir des comptes certifiés par un commissaire aux comptes et d'en assurer la publication. L'absence d'approbation des exercices par l'assemblée générale et l'opacité financière constatée caractérisent l'infraction de non-production des comptes. Ces manquements sont doublés de fautes graves de gestion au sens de l'article L. 131-9 du CJF, notamment par le maintien de rémunérations indues et des défaillances dans le recouvrement des créances. En conséquence de ces irrégularités, la Cour des comptes fait usage de son pouvoir de sanction pécuniaire en condamnant personnellement les dirigeants. Le Directeur se voit infliger une amende de 3 000 € pour les irrégularités d'engagement et les défauts de production comptable.

II. Analyse de l'applicabilité aux associations de la FCF

L'application de cet arrêt aux structures affiliées à la fédération nationale des Festivals, Carnavals et Fêtes

de France (FCF) est directe en raison de la nature des financements reçus par le réseau. Le seuil de 1 500 € de subventions publiques étant extrêmement bas, la quasi-totalité des associations membres entre dans le champ de compétence des juridictions financières. Cette situation impose une rigueur de gestion identique à celle des organismes publics, car la responsabilité des dirigeants bénévoles ou salariés est engagée dès lors que des deniers publics sont administrés, sans considération pour la taille de la structure ou le caractère désintéressé de la gestion.

La sécurité juridique des associations de la FCF repose impérativement sur le respect scrupuleux du formalisme statutaire lié aux mandats. La pratique de la « reconduction tacite » ou le report indéfini des Assemblées Générales de renouvellement expose le dirigeant à un risque de sanction personnelle. Un acte signé hors mandat est juridiquement nul et constitue une faute financière. Il est donc indispensable pour les dirigeants de veiller à ce que chaque acte d'engagement de dépense soit couvert par un procès-verbal d'élection en cours de validité, garantissant ainsi le pouvoir de représenter l'association face aux tiers et aux administrations.

De la même manière, la gestion des délégations de signature au sein des associations employeuses de la FCF doit faire l'objet d'une actualisation systématique. La jurisprudence de la Cour confirme qu'une délégation est une prérogative attachée à la personne du délégant ; elle ne survit pas au changement de gouvernance. Tout salarié ou administrateur de la FCF agissant par délégation doit s'assurer que son titre de pouvoir a été formellement renouvelé par le nouveau Président élu. À défaut, l'engagement de fonds de l'association par une délégation caduque engage la responsabilité financière propre de l'exécutant.

Enfin, il est crucial de rappeler aux dirigeants du réseau FCF que les amendes prononcées par les juridictions financières revêtent un caractère personnel et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par le budget associatif. La condamnation impacte directement le patrimoine privé du dirigeant. Cette condamnation souligne que la transparence comptable et la rigueur dans les procédures de dépense ne sont pas de simples formalités administratives, mais des protections juridiques indispensables pour les dirigeants face au contrôle des chambres régionales et territoriales des comptes.

Brève juridique rédigée par le Cabinet Atlantic Juris



Faites paraître vos petites annonces sur les réseaux sociaux FCF France et le magazine Festi

Exclusivement pour les adhérents FCF France !

Matériel de fêtes, remorque, char, tissu, friteuse, bar, tirage à bière....

GRATUIT

Pour déposer une annonce, rien de plus simple ! Il vous suffit de nous envoyer votre annonce à

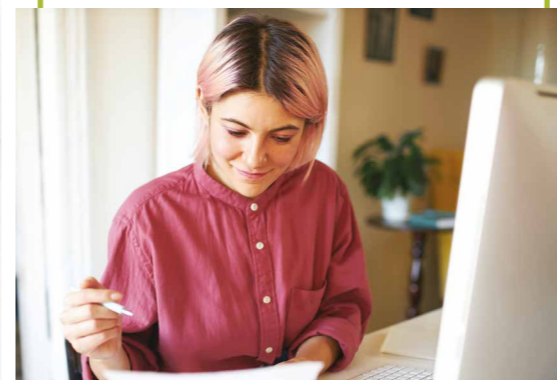
contacts@fetes-de-france.fr

les informations suivantes : numéro d'adhérent FCF, nom de l'association, descriptif de l'offre, prix, photos .jpg, mail, téléphone, et modalités de retrait (livraison possible ou sur place).

DROITS D'AUTEUR



Comment bénéficier de 39.2% de réduction sur vos droits Sacem ?



La FCF France propose à ses adhérents depuis 2023 une nouvelle façon de déclarer leurs événements, plus simple et offrant **une réduction de 39.2% sur leurs droits Sacem/Spré**. Ce nouvel avantage concerne essentiellement les manifestations dites occasionnelles/au forfait. Plusieurs conditions sont à remplir pour bénéficier de cette réduction de 39.2% :

- Budget de dépense de **moins de 5 000€ TTC**
- **Prix d'entrée*** selon le détail suivant (* tarif le plus vendu) :
 - 20€ max le prix d'entrée d'un événement sans repas ni boisson
 - 40€ max si le prix d'entrée intègre un repas boissons incluses
 - 33,33€ max si le prix d'entrée intègre un repas hors boissons
- Déclaration préalable **7 jours avant** sur portail en ligne FCF-Sacem <https://partenariat.sacem.fr/?federation=FCF>

Les dépenses comprennent :

- les frais artistiques (GUSO charges incluses ou facture/contrat de cession hors frais de déplacement et d'accueil),
 - les frais techniques (sonorisation, scène, salle),
 - les frais de communication (conception et impression supports type affiche, flyer, encart publicitaire...).
- Les autres frais ne sont pas à inclure au budget des dépenses (sécurité, repas, bar, hôtel...)

Le budget de dépense s'entend **par type d'évènement** (ex : corso, concert, feux d'artifices, bal ou encore gala etc...) et non par formation musicale, c'est-à-dire que lors d'une manifestation, s'il y a plusieurs types d'évènements, il est nécessaire de faire autant de déclaration que de type d'évènement organisé lors de la manifestation. En revanche, si vous organisez un seul type d'évènement avec plusieurs formations musicales vous devrez faire une seule déclaration et ne pas dépasser 5000€ pour l'ensemble des formations musicales invitées.

Pour les manifestations qui ne répondent pas aux conditions de la centralisation FCF-Sacem, nos protocoles d'accords précédents fonctionnent toujours auprès des délégations régionales Sacem/Spré (9% à 12.5% de réduction + 20% de déclaration préalable de 15 jours). Lors de votre déclaration, vous devrez fournir l'attestation d'adhésion FCF France de l'année en cours. En cas de non application des réductions FCF France, il est possible de régulariser a posteriori, pensez bien à vérifier vos factures et n'hésitez pas à nous contacter si besoin !

Accompagnement juridique

La FCF France propose à ses organismes adhérents ainsi qu'à leurs dirigeants une écoute, des conseils et une assistance juridique pour répondre à leur interrogations et les accompagner en cas de pépin !



Le conseil juridique* permet d'y voir plus clair et de se sentir moins seul face à une difficulté ou interrogation ! La FCF France, en partenariat avec le cabinet Atlantic Juris, spécialiste en droit public et privé, répond à toutes vos demandes par mail à contacts@fetes-de-france.fr ou par téléphone, du **lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h**. Un [formulaire de demande en ligne](https://www.fetes-de-france.fr/nos-actions/accompagnement-juridique/) est également à la disposition des adhérents sur notre site internet : <https://www.fetes-de-france.fr/nos-actions/accompagnement-juridique/>.

Ne restez pas seul, la FCF France est là pour vous aider !

*offre incluse dans l'adhésion annuelle

Rendez-vous sur notre site
www.fetes-de-france.fr
ou contactez votre FCF de proximité !



Scannez-moi

SUIVEZ-NOUS

REJOIGNEZ-NOUS !



FESTIVALS, CARNAVALS
ET FÊTES DE FRANCE

FCF FRANCE, Fédération Nationale des Festivals, Carnavals et Fêtes de France

- **Siège social :**
14, rue Charles V - 75004 Paris
Tel : 01 42 76 08 74 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr
- **Siège administratif :**
4, place Louis de la Rochejaquelein
85300 Le Perrier

• Directeur de la publication : William HAUTIER • Responsable de la rédaction : Céline PERRAU • Maquettage : Céline PERRAU • Rédacteurs : William HAUTIER, Méloody MAGAUD, Monique BLERARD, Jean-Michel MONVILLE, Chantal SIMON, Bernard AT, Patrick MARTIN, Alain et Jeanne RIU, Céline PERRAU, Gilles SOYER, Cathy DESSANT, Romain de la FCF Jeunesse Hauts -de-France, Jacky BOUTON, Annick SCHWING, Maitre TESSIER, Marie-Frantz GORAM.

• Crédits photos © : Tous droits réservés - @alainkilar et @Nassim Bendadi • ISSN 2272-3102 • Dépôt légal juin 2026 • Imprimerie : Print'O Clock à Toulouse • Gratuit
• SIRET 342 569 415 00041



OÙ TROUVER LA FCF FRANCE PRÈS DE CHEZ VOUS ?

Tel : 01 42 76 08 74 - contacts@fetes-france.fr

BRETAGNE

Tel : 06.08.70.54.97 - Mail : fcf.bretagne@gmail.com

BOURGOGNE

Tel : 06.10.56.34.49 - Mail : infos@carnavaldechalon.com

CENTRE

Tel : 06.72.81.72.25 - Mail : fcfcentre@gmail.com

DROME-ARDECHE

Tel : 06.78.87.16.35 - Mail : valeriebadar@gmail.com

FRANCHE-COMTE

Tel : 06.77.71.11.64 - Mail : fcf.franchecomte22@gmail.com

GRAND EST

Tel : 06.11.93.80.12 - Mail : fcfgrandest@gmail.com

HAUTS DE FRANCE

Tel : 06.75.02.45.97 - Mail : fcf.hauts-de-france@orange.fr

HERAULT

Tel : 06.81.07.43.29 - Mail : herault.fcf34@gmail.com

LOIRE-ATLANTIQUE

Tel : 02.40.49.73.38 - Mail : festiv44-fcf@gmail.com

MAINE ET LOIRE

Tel : 06.82.32.55.98 - Mail : appypass@laposte.net

NOUVELLE AQUITAINE

Tel : 06.81.42.14.45 - Mail : fcfaquitaine@free.fr

OCCITANIE

Tel : 06.71.52.23.10 - Mail : contact@fcfoccitanie.fr

RHÔNE-ISÈRE

Tel : 06.85.43.16.28 - Mail : fcf.rhone.isere@gmail.com

SARTHE, MAYENNE, ORNE, LOIR & CHER

Tel : 06.74.92.38.36 - Mail : fcf.udom@gmail.com

TERRITOIRES ULTRA-MARIN

Tel : 06.90.59.16.66 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

VENDÉE

Tel : 06.89.23.28.13 - Mail : accueil@mdavendee.fr

HORS COUVERTURE - FCF FRANCE

Tel : 01.42.76.08.74 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

RELATIONS INTERNATIONALES - FÉDÉRATION EUROPÉENNE NEG

Tel : 06.37.87.18.74 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

● Siège social FCF France

14, rue Charles V
75004 Paris

● Siège administratif FCF France

4, place Louis de la Rochejaquelein
85300 Le Perrier



La FCF Jeunesse accompagne les adhérents FCF France à valoriser la place des jeunes et à en attirer de nouveaux, en proposant des projets, des formations, des réunions d'échange... Vous avez entre 18-35 ans et vous souhaitez vous investir à leur côté, alors rejoignez-les !

Tel : 01.42.76.08.74 - Mail : fcfjeunesse@gmail.com